

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de David GREVIN, Éric MOULA, Philippe SEUBE, Jean-Pierre ROLLET et Anne STEINBACH, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Mme Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **ENTEND** le compte rendu de la CCSV du 23 septembre 2014
- **ENTEND** le compte rendu de la réunion de la commission « communication » du 25 septembre 2014 présenté par Catherine JULLIEN
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «sport» du 30 septembre 2014
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Rythmes scolaires» du 1^{er} octobre 2014 présenté par Evelyne MOINEAU
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Environnement et Cadre de vie» du 7 octobre 2014 présenté par Agnès GALLOIS
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « garderie, cantine, jeunes» du 7 octobre 2014 présenté par Evelyne MOINEAU
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «urbanisme» du 8 octobre 2014 présenté par François SCHUESTER
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «finances» du 14 octobre 2014 dédiée à l'examen des dossiers de subvention aux associations présenté par Monsieur ARROUART
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «COFAC» du 15 octobre 2014 présenté par Carole CHOSROES
- **DECIDE** d'accorder les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 selon le tableau joint en annexe pour un montant total de **29.974,64 €**
- **DECIDE** d'accorder des subventions pour frais d'arbitrage aux associations ci-après pour un montant total de **968,21 €** calculées au taux de 30% sur les dépenses réellement engagées.

Associations	Frais d'arbitrage saison 2012-2013	Taux	Montant de la subvention
AS Courtisols ESTAN Football	2.190,60€	30%	640,80 €
AS Courtisols Basket	910,37 €	30%	204,41 €

- **DECIDE** d'accorder au club ULM une subvention de **491,59 €** correspondant aux dépenses d'électricité pour l'année 2013.

- **DECIDE** d'accorder à la Volontaire une subvention forfaitaire de **4.015,20 €** pour le chauffage des bâtiments. Les fonds seront prélevés à l'article 6574 du budget communal

- **DECIDE** d'attribuer à l'ACJM une subvention de 100 € au titre du fonctionnement 2014. Les crédits correspondants seront imputés à l'article 6574 du budget communal.

- **ACCEPTE** de comptabiliser la valorisation des dépenses d'amortissements dans les dépenses de fonctionnement pour le calcul de la participation financière de la commune à l'école Sainte Marie.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention ainsi modifiée.
- **DECIDE** de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur Anthony MALBRANQUE pour l'achat de certains produits nécessaires à l'organisation du repas du 3^{ème} âge, soit la somme de 47,94 euros.
Les fonds seront pris à l'article 6232 du budget communal.
- **ACCEPTE** de vendre à Mlle MOINEAU Hélène et Monsieur GUERIN Damien, un terrain de 772 m² situé rue de Dierdorf (parcelle AP 270)
- **FIXE** le prix de vente à 40,62 €/le m² suite à l'indexation du tarif sur l'indice des prix à la consommation au mois de janvier,
- **SIGNALE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge du vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur ARROUART Hubert, maire, à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Hubert ARROUART